



Union  
syndicale  
**Solidaires**



Nantes, le 29 mars 2011

## PATAULT ASSASSINE LA COMMUNICATION SYNDICALE

**« Ce tract papier est sans doute le dernier que vous recevez par la navette  
courrier interne de la CE Bretagne Pays de Loire »**

Malgré les déconvenues récentes et les chutes des régimes dictatoriaux de certains pays du monde, les membres du directoire de la CEBPL se seraient-ils inspirés de cet archaïsme politique pour asseoir davantage leur domination ?

**On peut logiquement le penser puisqu'après les modifications substantielles des horaires commerciaux, une procédure de licenciement engagée à l'encontre d'un délégué de la CGT, c'est au tour des organisations syndicales et des salariés à travers ses représentants de subir les assauts de la direction.**

→ L'histoire a commencé par un discours du directoire et de ses représentants de la direction des ressources humaines sur leur « souffrance de voir des arbres abattus » et leur « intense désir de sauver la forêt ».

Devant les élus du comité d'entreprise, ils nous ont donc annoncé « *qu'ils réfléchissaient à un nouveau mode de communication plus moderne et plus efficace que le support papier* ».

→ Très rapidement, nous avons compris qu'ils posaient là les jalons d'un bouleversement du canal habituel de distribution de l'information des représentants du personnel, en l'occurrence par la mise en place d'une page dédiée sur le portail intranet de l'entreprise que les salariés pourraient aller consulter ! (s'ils en ont le temps, s'ils ne sont pas surveillés et s'ils en font la démarche !).

Malgré tout, c'est une éventualité, une option que syndicats et élus du personnel auraient pu intégrer, à condition, toutefois, que la possibilité de diffusion papier par le canal du courrier interne ne soit pas abandonnée purement et simplement.

→ Leur détermination s'est concrétisée lorsqu'en octobre 2010, le directoire a dénoncé officiellement

l'usage en vigueur depuis des décennies, en précisant que **FIN MARS 2011**, la circulation et la distribution des documents des syndicats et des élus du personnel via le courrier interne auraient vécu !

En effet, dès le 31 mars prochain, nous devons cesser de distribuer tracts et autres comptes rendus sous format papier. La diffusion de l'information par la navette du courrier interne nous sera strictement interdite.

→ Cette sanction « disciplinaire » à l'encontre des salariés et de ses représentants, pourtant démocratiquement élus, ne serait-elle pas le fruit, « la réponse du berger à la bergère » des démarches judiciaires relatives aux bulletins de salaire et aux délits d'entraves à l'encontre de Frédérique Destailleur ?

**Quelle « étroitesse » d'esprit chez ces gens là !**

→ En tout cas, la décision unilatérale de Didier Patault et de ses sbires ressemble à s'y méprendre aux dispositions d'une république bananière qui veut régner sans partage en éliminant toute opposition. **C'est la disparition du pluralisme de l'information.**

.../...

⇒ Pourtant, la liberté d'expression et la liberté de la presse sont des valeurs fondamentales de toute démocratie digne de ce nom. On ne peut concevoir, aujourd'hui, la suppression d'une presse écrite plurielle, essence même de l'existence d'une nation républicaine.

**Or, l'entreprise CEBPL n'est pas un modèle de démocratie !**

*Les menaces, les pressions et les chantages exercés en amont comme en aval de la grève du 12 octobre dernier sur le dossier des horaires en sont les parfaites illustrations.*

**Le personnel doit se soumettre aux exigences d'un patronat à la fois autoritaire et arbitraire**

⇒ En isolant les organisations syndicales et les instances représentatives du personnel des salariés, la direction monopolisera tous les canaux de communication et pourra véhiculer, à sa guise, son unique propagande, la seule qui trouve grâce à ses yeux, celle de « sa » pensée unique.

⇒ Au delà de ce portail intranet, outil que les salariés utiliseront malheureusement peu, il resterait à vos représentants la possibilité de distribuer les tracts à l'entrée ou à la sortie des 420 agences et des sièges administratifs avec des distances allant jusqu'à 480 kilomètres dans un sens à plus de 300 dans l'autre sens.

**Sans parler du danger que cela représente pour les élus, c'est géographiquement strictement impossible à réaliser...**

Mais pour autant, nous ne baissons pas les bras, bien au contraire.

Nous userons de tous les moyens nationaux et locaux dont nous disposons pour riposter à l'agression dont nous sommes victimes, dont surtout les salariés de la CE BPL sont victimes.

**Nous entrons dans une phase de résistance et de désobéissance.**

**Les représentants du personnel et délégués syndicaux  
Sud CEBPL et UNSA CE BPL**